COMMISSION FUTSAL

Saison 2020-2021

PROCES VERBAL N°1

Réunion du : 25/05/2021

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel ***par toute personne directement intéressée*** dans le délai de ***sept*** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le ***22*** du mois).
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision ***sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs*** ;
Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel **(Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES).**
L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :
- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

MEMBRES :

Assistent : Pierre-Yves BERNIER, Mustapha FACHTALI, Magid FACHTALI, Samy OULACI, Serge COMITE, Olivier HERMINE

ORDRE DU JOUR

- Inclusion
- Diagnostic du Futsal
- Contexte
- Objectifs Futsal 21-24
- Fonctionnement de la commission et responsabilités
- Classification des gymnases
- Suivi des clubs
- Clôture

INCLUSION

Un travail personnel l'état d'esprit des membres et leur définition du futsal dans les alpes. Malgré une inquiétude légitime au regard des expériences précédentes, les membres sont motivés et ont la volonté de servir le futsal.
Le futsal dans les Alpes est principalement centré sur le championnat Seniors G avec ses contraintes (double licences, arbitres spécifiques, annulation de dernières minutes, …). La pratique manque de VISIBILITE et de RECONNAISSANCE.

DIAGNOSTIC

Chaque membre présent réalise son propre SWOT. Les éléments sont ensuite mis en commun.

Forces:
- 1 club labellisé
- Un championnat senior
- Pratique associée
- Engagement de passionnés
- Potentiel de joueurs

Faiblesses :
- Peu d'offres de pratique
- Distance entre les clubs
- Accès aux infrastructures
- Effectifs
- Arbitres non ou peu formés

Opportunités :
- Double licence
- Modélisation de la saison
- Nouvelle équipe dirigeante
- Championnat U18 Ligue
- Réseaux sociaux

Menaces :
- Disponibilité des gymnases
- Dispersion des jeunes
-
-
-

Le CTD DAP présente un diagnostic général et celui de la pratique Futsal.

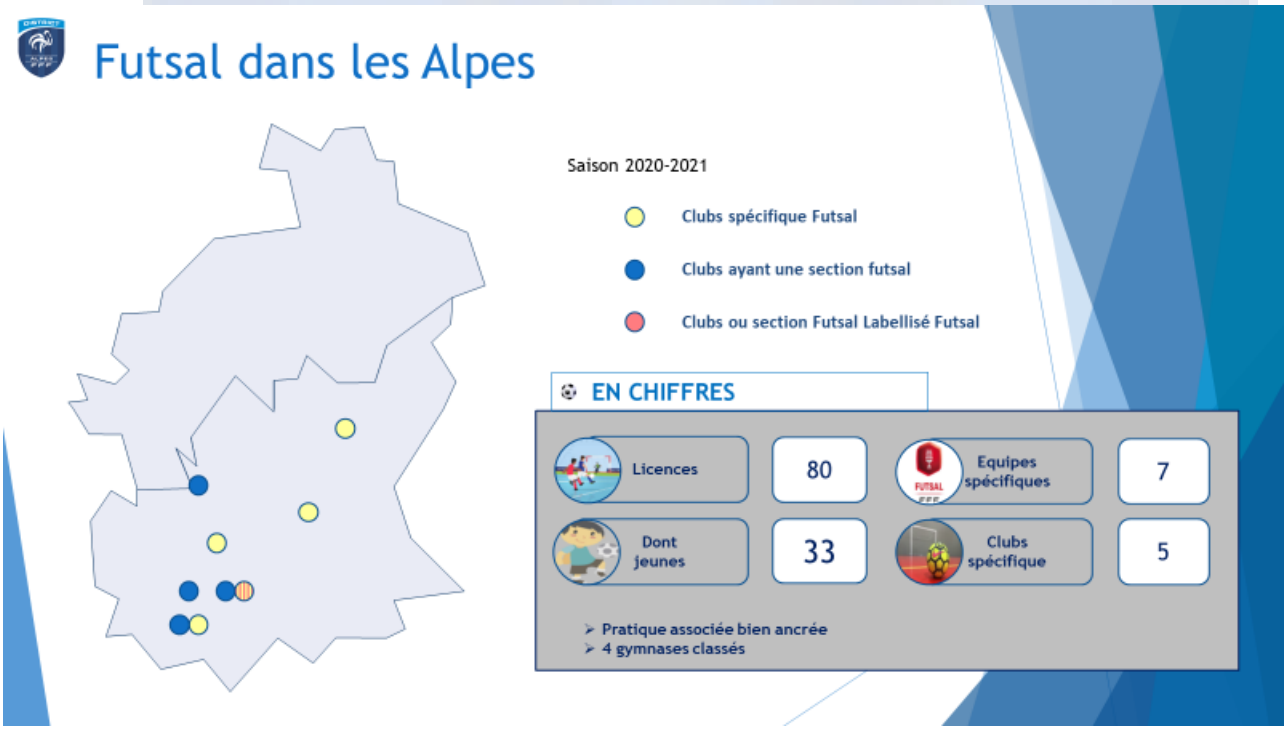

CONTEXTE

Une présentation est faite du Projet District 21-24 et de la place du Futsal dans ce projet.
Développer et structurer la pratique du Futsal est l'objectif n°3 du domaine « Permettre l'accès à la pratique au plus grand nombre ».

OBJECTIFS FUTSAL 21-24

Les objectifs définis pour la durée du Projet District sont les suivants :

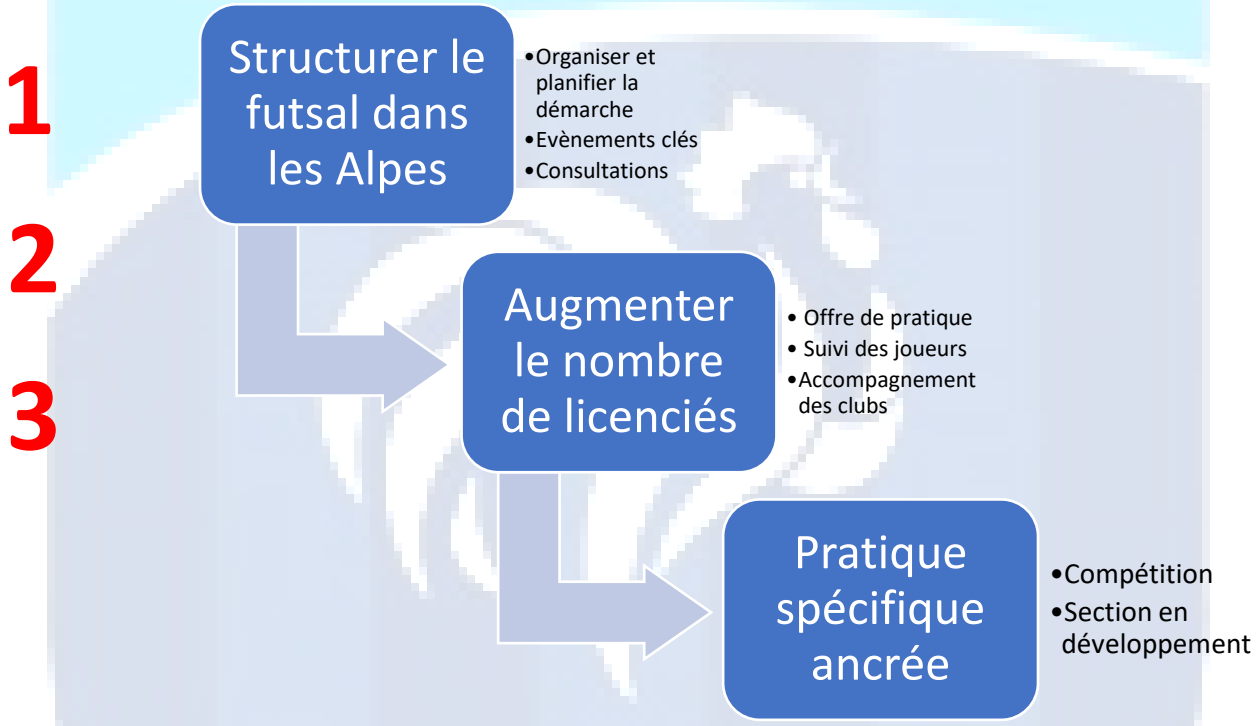

Ces objectifs sont affinés pour la saison prochaine (21-22).

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Une présentation des missions de la commission est faite. 4 pôles sont mis en place.

Chaque membre est invité à situer son intérêt pour chaque pôle.
En relation avec leur classification, une répartition des responsabilités est faite. Cette répartition n'est pas figée dans le temps et doit servir à répartir la charge de travail entre tous les membres.

Responsabilité	Personnes ressources
Un référent des pratiques spécifiques « championnat seniors »	Mustapha Fachtali
Un référent « pratique associée Jeunes » **Un référent « pratique associée Foot éducatif »** **Un référent « pratique associée Féminine »**	Magid Fachtali Magid Fachtali Samy Oulaci
Un référent « Accompagnement à la création » **Un référent « Suivi des clubs »**	Pierre-Yves BERNIER (CTD DAP) Olivier Hermine
Un référent « Recherche de créneau » **Responsable Communication Collectivités**	? Sylvie POIGNET-TESTU (Directrice)
Un référent « Evènement ponctuel » **Un référent « communication »**	La commission
Un référent « Arbitrage »	Samy Oulaci
Un référent « PPF »	?

Un travail par groupe est réalisé pour poser les bases du calendrier général du futsal.
En fonction des éléments proposés lors de la prochaine commission, un calendrier général sera proposé.

CLASSIFICATION DES GYMNASES

Seuls quatre gymnases sont classés.
Il est nécessaire que l'ensemble des terrains soient classés afin d'être en règle pour la mise en place d'un championnat officiel. Une fiche est transmise par les membres aux clubs pour avoir un retour d'informations utiles pour la commission des terrains.
Retour demandé pour la prochaine commission (17 juin)

SUIVI DES CLUBS

Une fiche de suivi des clubs est présentée. Elle doit servir de support pour collecter des informations sur les clubs engagés dans le futsal.
Une répartition des membres est faite pour un premier contact.

- ASPTT Manosque ➔ Mustapha Fachtali
- EPM ➔ Magid Fachtali
- CASA ➔ Mustapha Fachtali
- Sisteron FC ➔ Mustapha Fachtali
- MVR Futsal ➔ Samy Oulaci
- Oraison Sports ➔ Olivier Hermine
- Futsal Dignois ➔ Serge Comité ou PY Bernier
- US Vivo 04 ➔ Magid Fachtali
- La Seyne les Alpes ➔ PY Bernier

DETAIL DE L'ECHEANCIER

25 mai 2021

Mise en place des missions de chacun.
Objectifs Futsal

17 Juin 2021 au district à 17h30

Réflexion sur nos offres de pratique futsal.
Lancement de la recherche de créneaux.

Août - Septembre 2021

Bilan réservation des créneaux et répartition entre les actions
Bilan engagement championnat seniors
Mise en place du PPF
Tour des clubs – consultation des clubs

Novembre 2021

Mise en place des pratiques associées

Décembre 2021 ou janvier 2022

Vérification de l'organisation des pratiques associées
Bilan de mi-saison championnats seniors
Bilan PPF

Avril 2022

Bilan des pratiques associées

Définitions des nouveaux objectifs

Juin 2022

Mise en place d'un nouvel échéancier
Lancement de la recherche de créneaux.
Consultation des clubs

CLÔTURE

Pour clore la réunion, un jeu par groupe est réalisé pour visualiser le futsal la saison prochaine. Sous forme de dessins, la vision du futsal au sein du territoire est envisagée avec plaisir.

PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion restreinte aura lieu le jeudi 17 juin à 17h30 au District.

Représentant Football Diversifié	**Secrétaire de séance**
M.Fachtali	**S.Oulaci**